



## Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°19/66

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Adoptée à l'unanimité

*L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 17h30 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Blanc.*

*Date d'envoi de la convocation : le 12 décembre 2019*

**Présents :** MM. Mmes, C.Allouis, C. Du Besset, JP. Blanc, F.Dewanckel, T. Feret, R. Paillot, E.Rousselon, L.Vadon

**Pouvoirs :**

**Excusés :** M-J.Guernet, C.Refour, H. Viard Gaudin

### 01 - Objet : Budget du CCAS – Approbation du budget primitif 2020

Lors de sa séance du 06 décembre 2019, le Conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour 2020.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 soumis à adoption, qui s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à **1 468 000,00 €**
- Pour la section d'investissement à **30 500,00 €**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver, par chapitre, le budget primitif du CCAS 2020, annexé à la présente délibération, tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Meylan le **18 DEC. 2019**

Le Président,  
Jean-Philippe Blanc

